

Madame, Monsieur,

Vous avez pu prendre connaissance de l'avis du conseil de classe suite aux intentions provisoires d'orientation du 2ème trimestre via le portail scolarité services.

Nous arrivons maintenant à la phase définitive des demandes d'orientation et d'affectation.

Ainsi, vous allez devoir saisir les vœux d'orientation et les vœux d'affectation pour votre enfant. Ces démarches se font toutes en vous connectant au portail scolarité services (avec votre compte EduConnect ou par france connect): teleservices.education.gouv.fr

La procédure d'orientation:

Une fois connecté, dans le menu de gauche, choisissez "ORIENTATION". Prenez connaissance de l'avis du conseil de classe du 2e trimestre si vous ne l'avez pas déjà fait, puis saisissez les vœux définitifs dans l'ordre. Je vous rappelle que vous avez le choix entre 2de GT, 2de professionnelle (précisez le statut) CAP (précisez le statut)
Le conseil de classe examinera votre demande définitive.

La procédure d'affectation:

Cette fois, dans le menu de gauche, vous choisirez "AFFECTATION".

Dès à présent, vous pouvez accéder aux offres proposées sur la page d'accueil. Cette navigation peut vous permettre de préparer les demandes que vous allez pouvoir saisir à partir du 9 mai prochain. Elle donne accès aux offres et contenus des formations proposées par toutes les académies.

Les offres sont consultables également en accès libre à

<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/>

Attention: en ce qui concerne les sections euro, sections sportives, Bachibac, et certaines formations spécifiques, des dossiers sont à compléter et à envoyer aux établissements qui étudient les candidatures lors de commissions de pré affectation.

A partir du 9 mai et jusqu'au 31 mai:

Vous vous connecterez à nouveau au module AFFECTATION pour cette fois **saisir les demandes d'affectation** dans les formations choisies, dans les lycées choisis:

- Vous devez effectuer **au moins une demande** et au plus 15 demandes (10 dans l'académie et 5 hors académie).
- Vous demanderez une affectation en 2de GT seulement si vous avez demandé une orientation en 2de GT (les demandes d'affectation doivent correspondre aux demandes d'orientation)

En ce qui concerne les demandes d'affectation en 2de générale et technologique:

Le lycée de secteur est défini en fonction de l'adresse de l'élève.

Vous pouvez demander une 2de GT dans un autre lycée en formulant une **demande de dérogation** (en fichier joint). Dans ce cas, vous fournirez le motif de cette demande ainsi que les pièces justificatives. Les motifs de demandes de dérogation sont les suivants, dans l'ordre d'examen de la demande:

- Elève en situation de handicap
- Elève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
- Elève boursier
- Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement demandé
- Elève dont le domicile, en limite de desserte, est proche de l'établissement demandé
- Elève devant suivre un parcours scolaire particulier
- Autre (dont demande d'option par exemple)

C'est moi-même qui validerai la demande de dérogation en fonction des pièces justificatives que vous aurez fournies.

Afin de vous assurer de l'affectation de votre enfant, vous saisirez au moins le lycée de secteur.

En ce qui concerne les demandes d'affectation en 2de professionnelle ou en 1ere année de CAP:

- Les formations sont contingentées, c'est à dire que le nombre de places est limité. Le classement des élèves est effectué à partir d'un barème prenant en compte les notes et/ou le niveau de maîtrise des compétences du socle. Il est donc **important d'effectuer plusieurs demandes d'affectation, en les rangeant dans l'ordre de préférence**. Les formations dans le département donnent droit à un bonus. Il est souvent préférable de les mettre en premier, sauf dans le cas où la formation souhaitée n'existe pas dans le département.
- Vous préciserez le statut de la formation demandée. **Tout élève qui n'atteint pas l'âge de 15 ans en décembre 2022, doit obligatoirement effectuer un vœu sous statut scolaire.**

Le secrétariat du collège est à votre disposition pour répondre à vos questions techniques, les professeurs principaux et moi-même pour répondre aux questions relatives aux choix d'orientation et d'affectation de vos enfants.

Cordialement,
Le Principal
Michel Quaranta